



Grille d'évaluation de la durabilité appliquée aux interventions de soutien à la reprise économique

Avril 2020

CONSIDÉRATIONS DE COURT TERME (6-18 MOIS)

IMPACT SUR L'EMPLOI

- L'intervention permet-elle de créer des emplois à court terme ? Dans l'affirmative, combien ?
- Ces nouveaux emplois font-ils appel aux compétences disponibles au niveau local ?
- Ces nouveaux emplois exigent-ils des compétences similaires à celles des emplois perdus du fait de cette crise ?
- Ces perspectives d'emploi sont-elles ouvertes à tous, respectent-elles l'équilibre hommes-femmes et sont-elles accessibles aux populations sous-employées et vulnérables ?

IMPACT SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Quel est l'effet multiplicateur d'activité attendu de l'intervention (les retombées économiques totales, y compris via les effets secondaires) ?
- L'intervention entraîne-t-elle une hausse des importations de biens et de services ? Quel est le pourcentage de contenu national dans les intrants ?
- L'intervention provoque-t-elle une hausse de la demande dans les secteurs les plus touchés ? Ou bien cible-t-elle des secteurs nouveaux ou différents ? Dans ce cas, la main-d'œuvre peut-elle facilement se reporter vers ce nouveau secteur ? L'intervention prévoit-elle des mesures pour faciliter la transition des travailleurs et les investissements nécessaires ?

RAPIDITÉ ET RISQUE

- Quel sera le délai nécessaire pour mettre en œuvre l'intervention et créer des emplois et de l'activité (phases comprises de conception du projet, consultations, mobilisation des fonds et passation des marchés, etc.) ?
- L'intervention prévoit-elle un plan d'action en cas de réintroduction de mesures de confinement liées à la pandémie de Covid-19 ?
- Quel sera l'impact du projet sur l'endettement à l'échelon local/national et la viabilité de la dette ?

CONSIDÉRATIONS DE LONG TERME

IMPACT SUR LE CAPITAL HUMAIN ET SOCIAL

- L'intervention crée-t-elle des emplois décents, en termes par exemple de salaire moyen, de droit à se syndiquer, de conditions de santé et de sécurité et de durabilité ?
- Les emplois créés vont-ils aussi favoriser le renforcement des compétences et les perspectives de promotion ? Contribuent-ils à la participation des femmes, des personnes handicapées ou des groupes marginalisés à la population active ?
- L'intervention améliore-t-elle la santé publique ou la productivité, en contribuant par exemple à diminuer la pollution de l'air ou de l'eau ?
- L'intervention va-t-elle, sur le long terme, développer ou renforcer les systèmes de protection sociale ?

IMPACT SUR LES TECHNOLOGIES

- L'intervention permet-elle de concevoir, importer ou démontrer l'efficacité de technologies associées à un fort potentiel de croissance ?
- L'intervention favorise-t-elle les investissements précoces dans la recherche et développement, ouvrant ainsi la voie à de réelles perspectives de croissance ?

IMPACT SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

- L'intervention respecte-t-elle les droits des communautés autochtones ?
- L'intervention soutient-elle la remise en état des terres polluées pour pouvoir les (ré)exploiter ?
- L'intervention renforce-t-elle la productivité de l'agriculture et des terres ?
- L'intervention protège-t-elle la biodiversité et les services écosystémiques ?
- L'intervention risque-t-elle de provoquer des dommages environnementaux ou culturels irréversibles (aggravation de la déforestation, aménagement des terres humides ou dégradation des sites du patrimoine culturel, par exemple) ?

IMPACT SUR LE CAPITAL PHYSIQUE

- L'intervention permet-elle d'améliorer l'accès de tous à des services d'infrastructure essentiels ?
- L'intervention renforce-t-elle la productivité de l'économie locale en favorisant l'accès à des infrastructures de services plus fiables et de meilleure qualité ?

IMPACT SUR LES PRINCIPALES DÉFAILLANCES DU MARCHÉ

- L'intervention remédie-t-elle aux défaillances du marché (subventions à l'origine de distorsions, tarification ne tenant pas compte des externalités, etc.) ?
- L'intervention favorise-t-elle la diversification des actifs ou des exportations ?

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ET DES CAPACITÉS D'ADAPTATION

- Le projet a-t-il fait l'objet d'un examen préalable pour apprécier son exposition et sa vulnérabilité aux catastrophes et au dérèglement du climat, compte tenu de l'évolution probable des conditions climatiques ? Pourrait-il attirer de nouveaux investissements dans des zones à risque ?
- L'intervention améliore-t-elle la résilience aux catastrophes naturelles, notamment en renforçant les infrastructures, en privilégiant les solutions naturelles (comme les mangroves pour protéger le littoral des inondations) ou en réinstallant des infrastructures en dehors des zones à risque ?
- L'intervention améliore-t-elle la résilience socioéconomique, à savoir l'aptitude de la population à affronter un choc et à s'en remettre ? Va-t-elle accroître les capacités d'adaptation, c'est-à-dire l'aptitude d'une population à limiter les impacts négatifs (comme l'adaptation des bâtiments pour les rendre plus résistants aux températures extrêmes) ou à exploiter des opportunités (une hausse de la productivité agricole dans certains lieux et pour certaines cultures) ?

DÉCARBONATION ET CROISSANCE DURABLE, ET RISQUES À LONG TERME

- L'intervention est-elle cohérente par rapport aux cibles et stratégies actuelles de long terme en matière de décarbonation et peut-elle y contribuer ? (En l'absence de telles cibles ou stratégies, l'intervention soutient-elle les contributions nationales prévues dans le cadre de l'accord de Paris et l'éventuelle décarbonation de l'activité économique ?)
- L'intervention favorise-t-elle ou amplifie-t-elle l'enfermement dans des trajectoires de développement gourmandes en carbone ou en énergie, ou représente-t-elle un risque futur de dévalorisation des actifs du fait de la décarbonation, des changements technologiques ou d'autres tendances du marché ?
- L'intervention supprime-t-elle ou réduit-elle les obstacles à la décarbonation liés aux marchés financiers, à la fiscalité ou à la réglementation (par exemple pour le déploiement de technologies efficaces ou sobres en carbone) ?
- L'intervention contribue-t-elle à la création ou à l'expérimentation d'une technologie sobre en carbone, en la rendant plus accessible ou en réduisant son coût ?
- L'intervention fournit-elle les moyens techniques pour mieux intégrer ou utiliser les technologies ou les stratégies bas carbone (par exemple en améliorant les infrastructures de transport et de distribution de l'énergie, les transports en

commun, les axes piétonniers ou les pistes cyclables, ou en promouvant la densification urbaine) ?

- L'intervention permet-elle de renforcer la sécurité énergétique locale/nationale ?

Version provisoire